



## EDITORIAL

---

Madame, Monsieur,

Le 31 décembre 2008, votre serviteur tirera sa révérence pour laisser la place à d'autres. Siégeant au Conseil Municipal depuis 1981, Vice-Président depuis 1985 et Président depuis 1997, j'ai pensé qu'il était temps de passer la main à d'autres personnes et à d'autres idées .

La première pensée qui me vient à l'esprit est un remerciement à vous, chère concitoyenne, cher concitoyen pour votre confiance et votre fidélité. Lors de 7 scrutins, à chaque fois, vous m'avez élu de belle manière. Merci chaleureux pour votre marque d'estime qui m'a chaque fois fait «chaud au cœur». Je garderai de mes 28 années passées à la Municipalité un souvenir ineffaçable, ce travail au service de la collectivité m'a plu, me plaît encore mais il est l'heure de passer à autre chose, d'autres femmes et hommes continueront à œuvrer pour que Saint-Maurice soit une ville où il fait bon vivre. Il reste à faire des choses, il restera toujours des choses à faire, l'élu passe mais la cité demeure à jamais...

Je remercie mes collègues du Conseil Municipal pour leur appui, le Conseil Général qui, sans être une chambre d'enregistrement, a toujours accepté les bud-



gets et comptes présentés, les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur disponibilité et leur efficacité, mon parti politique qui m'a fait confiance et toutes les personnes qui, de près ou de loin, participent à la vie communautaire agaunoise.

Ma vie politique publique s'achève, ma vie privée, familiale, associative et professionnelle continue au sein de notre chère cité.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien.

Bien à vous

Georges-Albert Barman  
Président de la Municipalité



L'assemblée primaire de St-Maurice est convoquée le 12 octobre 2008 pour procéder à :

## **l'élection des membres du Conseil Municipal, du Juge et du Vice-Juge de commune**

Le 2 novembre pour procéder à :

## **l'élection des membres du Conseil Général, du Président et du Vice-Président de la Municipalité**

et le 14 décembre pour **l'éventuel** scrutin de ballottage relatif à l'élection du Président et du Vice-Président.

**L'élection est tacite** s'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste de Juge, Vice-Juge, Président et Vice-Président.

Si **aucune** liste n'est déposée, est élue la personne qui obtient le plus de suffrages (majorité relative) – Prière d'utiliser un bulletin blanc **officiel** qui est remis avec le matériel de vote – Par exemple, si aucun candidat n'est annoncé pour la Vice-Présidence, est élu le conseiller, préalablement élu le 12 octobre, qui aura obtenu le plus de voix.

### **HEURES D'OUVERTURE DES SCRUTINS**

Samedis 11 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 13 décembre 2008: de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00  
Dimanches 12 octobre, 2 novembre et 14 décembre 2008: de 11h00 à 12h00

**BUREAUX DE VOTE:** Hôtel de ville, Salle bourgeoise 2<sup>e</sup> étage

### **VOTE PAR CORRESPONDANCE OU DEPOT ANTICIPE A LA COMMUNE**

L'électeur qui exerce son droit de vote par correspondance place ses bulletins dans les enveloppes de vote qu'il introduit ensuite dans l'enveloppe de transmission avec la feuille de réexpédition qu'il a préalablement **signée**.

Cette enveloppe doit ensuite être :

- ou affranchie et postée pour être au bureau communal avant les vendredis 10 et 31 octobre à 17h00, et le 12 décembre pour l'éventuel scrutin de ballottage.
- ou déposée dans **l'urne** prévue à cet effet au bureau communal dès réception du matériel de vote de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 les vendredis 10 octobre, 31 octobre et 12 décembre jusqu'à 17h00. Le dépôt de l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de la commune entraîne la **nullité** du vote.

### **VOTE A L'URNE**

Si vous votez à l'urne, **vous devez présenter la feuille de réexpédition** qui vous a été adressée avec le matériel de vote.

## **ADMINISTRATION COMMUNALE**

*St Maurice, septembre 2008*

---



## EVITER LA NULLITE DU VOTE

Plusieurs personnes votent encore de façon erronée, ce qui entraîne, malheureusement, la **nullité du vote**.

Aussi, nous vous rappelons ce qu'il **ne faut pas** faire :

### Lors du vote par correspondance ou par dépôt à la commune :

- Oublier de signer la fiche de transmission
- Oublier d'affranchir ou affranchir insuffisamment l'enveloppe de transmission lors du vote par correspondance
- Mettre l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de la commune
- Utiliser une enveloppe de transmission pour plusieurs personnes
- Envoyer l'enveloppe trop tard, l'enveloppe doit arriver à la commune le vendredi précédant le scrutin
- Omettre de placer les bulletins dans les enveloppes de vote
- Eviter de mettre deux enveloppes de vote pour la même élection dans une seule enveloppe de transmission

### Autres motifs de nullité :

- Modifier ou remplir les listes autrement qu'à la main
- Faire des remarques sur les listes ou sur les enveloppes de vote
- Utiliser des enveloppes de vote non officielles
- Introduire dans les enveloppes de vote plusieurs listes différentes
- Intervertir les bulletins en cas d'élections simultanées

Il serait malheureux que votre bulletin de vote soit déclaré «NUL» pour une des raisons citées plus haut. L'administration communale se tient à votre disposition pour tout complément d'informations





## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

### ADMINISTRATION - FINANCES - PERSONNEL

#### Le Conseil

- après mise au concours d'un poste d'employé(e) d'administration, engage Madame Françoise Pilloud, à temps partiel, pour compléter l'équipe du personnel de l'administration communale, de plus, il accepte de prolonger l'attribution du taux d'activité supplémentaire de Mesdames Aymon et Coutaz;
- décide de renouveler l'engagement d'un(e) stagiaire MPC (maturité professionnelle) auprès de l'administration communale, et après mise au concours auprès des écoles de commerce de Monthey et Martigny, engage Mademoiselle Sabrina De Pierri pour l'année 2008-09;
- décide de transformer et rénover le bureau du service des contributions;
- fixe les émoluments relatifs aux traitements des demandes d'octroi du droit de cité à:  
Fr. 300.- pour une personne seule et à  
Fr. 500.- pour un couple ou une famille.  
Il accorde le droit de cité communal aux familles Baqueiro et Stepanovic;
- en relation avec les dispositions de la loi sur les droits politiques, prend acte que les élections du Conseil municipal, du Juge et du Vice-Juge sont fixées au dimanche 12 octobre et celle du Conseil général au dimanche 2 novembre, et fixe l'élection du Président et du Vice-Président au dimanche 2 novembre;
- décide de renouveler un emprunt de Fr.1'000'000.- auprès de la Banque cantonale du Valais pour une durée de 8 ans au taux de 3,195 %;



(les membres du Conseil inintéressés par cette décision s'absentent durant ce point de l'ordre du jour);

- en raison de sa maternité, Madame Raphaëlle Amato-Monnay souhaite diminuer son taux d'activité auprès du secrétariat du collège de la Tuilerie. Pour la remplacer, le Conseil engage Madame Jennifer Coutaz et pour remplacer cette dernière au service du prêt de la bibliothèque communale engage Madame Nicole Rappaz;
- pour diverses raisons, notamment le manque de maîtrise d'une langue nationale, de non-intégration ou économiques, refuse pour le moment, l'octroi du droit de cité communal à quatre personnes et/ou familles;
- transfère l'autorisation d'exploiter du café restaurant «Ming Fa» (anciennement le Mazot) à Monsieur Léo Tscherry sous la nouvelle enseigne «Jardin Pivoine» et celle du café restaurant de l'Ecu du Valais à Madame Fatima Gonçalves;
- transfère l'autorisation d'exploiter le camping du Bois-Noir à Monsieur Daniel Rouge;
- rencontre le Conseil municipal de la commune de Lavey-Morcles. Cette rencontre a permis de dialoguer sur de nombreux points; scolaire et jumelage, tourisme, présence militaire, correction du Rhône, accès à Lavey-les-Bains, Paroisses, service du feu, EMS-CMS, APE, crèche, APAC, repas scolaires, travaux publics et location de la tente;
- désigne Monsieur Rolphe Bolliger en qualité d'auxiliaire pour effectuer l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux et autres petits travaux que les concierges ne sont pas à même d'assurer;



## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

- approuve les comptes communaux 2007 qui bouclent avec une marge d'auto-financement de Fr. 2'222'689.75 pour Fr. 1'475'000.- prévue au budget;
- reçoit Monsieur Genilloud de la fiduciaire Bucofi SA qui lui présente son rapport de vérification des comptes 2007 et l'approuve;
- accorde une autorisation d'exploiter dans les locaux de la Maison de la famille, sous l'enseigne «la Main gourmande», pour la vente de mets et de boissons à l'emporter (service traiteur) à Monsieur John Vaudan;
- accorde le transfert de l'autorisation d'exploiter du café de la Place à Monsieur Paul Margelisch;
- accorde l'autorisation d'installer des terrasses durant la période estivale aux établissements suivants: Le Troubadour, la Forge et le Manoir;
- demande au service cantonal des routes d'intégrer un trottoir et une piste cyclable au passage inférieur CFF de la route des bains et de chercher une solution pour sécuriser le passage piéton à la hauteur du départ de la montée du Château;
- décide de remplacer le bus Opel du Service du feu (1969) par un véhicule IVECO Daily pour un montant de Fr. 141'000.-;

### SÉCURITÉ

#### *Le Conseil*

- suite à la requête d'un détenteur de véhicule propriété d'une personne morale, précise que le tarif préférentiel accordé pour les macarons de stationnement en «zone bleue» est uniquement destiné aux «personnes physiques domiciliées à St-Maurice».
- décide de mettre à l'enquête les deux projets de limitation de vitesse à 30 Km/h. pour l'Avenue de Beaulieu et la rue du Catogne;
- accepte de prendre en charge les frais résultant du changement de vitrage du guichet de l'office d'instruction pénale. Par contre, il estime que les coûts inhérents à la sécurité sont du ressort de l'Etat du Valais et refuse d'entrer en matière sur la demande d'installation d'une caméra de surveillance;
- suite à de nombreuses et régulières déprédations perpétrées dans le parking de la place St-Maurice du Val-de-Marne, adjuge l'installation d'une caméra de surveillance à l'entreprise Agaune Hi-Fi SA;
- confie à Sécuritas SA la gestion des bornes dans la Grand-Rue;
- dans l'attente de l'aboutissement du projet «30Km/h» pour l'ensemble des routes d'Épinassey, refuse d'accorder l'autorisation de poser un miroir au carrefour des routes des Emonets et de la Chapelle;
- après avoir constaté que les normes de sécurité des abris de protection civile du Centre sportif ne sont plus respectées en ce qui concerne la location à des civils, décide de porter les montants nécessaires au budget





## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

2009. Dans l'intervalle les dortoirs situés au bâtiment 3 du Campus du Scex seront proposés aux intéressés;

- préavise favorablement la fusion du service du feu avec celui de la commune de Vérossaz;
- dans le cadre de l'étude d'un concept de circulation de la région englobant le secteur de Bois Homogène, des Marais et de l'Île d'Épines, désigne 3 conseillers en qualité de membres de la délégation chargée de cette étude;
- suite à un dysfonctionnement du service de piquet lors d'un accident de la circulation, reçoit deux membres de la police municipale afin d'entendre leur point de vue et émet une directive relative aux obligations des agents qui assument ce service;
- d'autre part, il entend le chef de la police suite à l'audit effectuée ces derniers mois par un institut neutre;
- accepte de fermer provisoirement la Rue Fernand Dubois à la circulation durant l'été;
- accepte le principe d'un partenariat avec Poste Suisse pour effectuer certaines tâches liées au recensement fédéral 2010;

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

#### *Le Conseil*

- adjuge les travaux de génie civil de la réfection des cours d'école à l'entreprise Sabeco SA pour le montant de Fr. 280'000.-;
- confie au personnel de la voirie les travaux de réfection de la pelouse sise à l'Est de la salle de gymnastique et du démontage des installations de lancer du boulet et du javelot;
- accepte diverses requêtes du personnel enseignant relatives aux taux d'occupation et de congés spéciaux;
- confirme les nominations provisoires du personnel enseignant jusqu'à la fin de la période administrative en cours et nomme trois nouvelles enseignantes pour la nouvelle année scolaire, soit Mesdames, Laurence Formaz, Laure Coutaz et Diane Délitroz;
- dans le cadre de l'appel d'offres concernant l'exploitation de la cuisine du collège de la Tuilerie, approuve le cahier des charges;
- prend connaissance du programme de construction du nouveau cycle d'orientation et décide d'organiser une séance d'information à l'intention des sociétés locales au sujet d'une future salle de sports et de spectacles;
- adopte le cahier des charges concernant le concours d'architecte qui sera ouvert en vue de la construction du nouveau cycle d'orientation;
- adjuge l'exploitation de la cantine scolaire de la Tuilerie à la société DSR et remercie les époux Jean et Colette Péteuil pour leur précieuse et appréciée collaboration durant 20 ans;
- préavise favorablement le projet de règlement communal concernant l'octroi de bourses aux jeunes en formation;
- adjuge les travaux de serrurerie, de marquage, d'éclairage, d'étanchéité des cours d'école aux entreprises Metal Partner Sàrl, Signal SA, SI Lausanne, Coutaz SA et Alain Monnay électricité SA;
- adjuge la fourniture de 12 pupitres et 24 chaises pour l'école primaire, à la maison Embru-Werke & Cie, fournisseur habituel du mobilier scolaire;



## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

- refuse d'acquérir du nouveau mobilier scolaire pour le collège de la Tuilerie avant la construction du nouveau collège;
- adjuge des travaux d'aménagement de la cuisine pour les besoins du nouvel exploitant;
- décide de ne pas souscrire à l'acquisition de livres consacrés à l'exposition «Familles valaisannes»;
- accorde une subvention de Fr. 5'000.- pour l'organisation des activités du «passeport vacances»;

### CULTURE - JEUNESSE - SPORTS

#### *Le Conseil*

- accepte de prendre en charge la location d'un terrain à Dorénaz pour la pratique du street-hockey;
- afin de clarifier la situation concernant la vente du stand de tir et la rénovation des cibles, reçoit les représentants du Noble jeu de cible;
- octroie un subside pour l'organisation de la journée cantonale gym hommes-dames-séniors qui aura lieu à St-Maurice le 4 mai et un don pour l'organisation du championnat romand de natation synchronisée;
- mandate le bureau Plr2 Sàrl pour étudier un projet d'implantation des futures structures à installer / construire sur les parcelles No 395, 396 et 397 situées en zone d'intérêt général entre le terrain de football et le cimetière;
- renouvelle l'octroi d'une subvention annuelle à l'orchestre du collège et des Jeunesses musicales de St-Maurice, ainsi qu'à l'école de danse «Léodance» pour l'organisation d'un spectacle au Centre sportif;
- octroie un subside au NJC dans le cadre du 325ème anniversaire de sa fondation et prend note qu'il prend en charge l'organisation de la fête nationale 2008;
- accorde une subvention à Agaune-Scrabble pour l'organisation du championnat valaisan à St-Maurice;
- renouvelle son soutien au comité de l'association «Boule de gomme» et s'engage à assurer la pérennité de la crèche-garderie par des appuis logistiques et financiers;
- adjuge les travaux de réfection du sol des vestiaires du F.C. au camp du Scex à l'entreprise Aeberhard SA et le remplacement des portes à Favorol-Papaux SA;
- adjuge les travaux de réfection de maçonnerie et peinture des façades du bâtiment Lavagerie aux entreprises Torelloz SA et André Mottiez;
- prend note que le Président de la Noble Bourgeoisie, Monsieur Laurent Rimet, a accepté de prononcer le discours de circonstance lors de la Fête nationale;
- accepte d'acquérir, à titre d'aide financière, des entrées au Festival de la Syrah;
- refuse d'accorder un subside extraordinaire au Chœur mixte pour sa participation à la Fête fédérale chant à Weinfeldén, par contre, il accepte d'augmenter le subside annuel qui lui est octroyé;
- accorde une aide financière à l'Association internationale d'études médico-psycholo-



## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

riques et religieuses à l'occasion du congrès qu'elle organisera à St-Maurice en 2009;

- reçoit Monsieur Yoann Clerc, étudiant en sciences des sports, qui lui présente son mémoire consacré au développement du sport scolaire facultatif et de l'activité physique. Il accepte le principe de mettre sur pied un programme de prestations sportives complémentaires à celles existantes à St-Maurice en demandant que les présidents des sociétés sportives soient associés à ce projet;
- adjuge les travaux de remplacement du revêtement des sols de l'annexe du bâtiment Lavignerie à Monsieur Bernard Farquet;

### JUMELAGES – CENTRE SPORTIF SCOLAIRE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

*Le Conseil*

- adjuge la fourniture d'un éclairage de secours pour le Centre sportif scolaire à l'entreprise Aprotect SA;
- adjuge les travaux de remplacement du revêtement de la galerie de la piscine du Centre sportif à Monsieur Bernard Farquet;
- adopte un avenant au règlement d'utilisation du centre sportif relatif à la sécurité concernant la location des locaux du Centre;
- répondant à une demande des maîtres d'éducation physique, décide d'attendre la mise en application de l'interdiction générale de fumer dans les établissements publics et de ne pas interdire la fumée dans la salle polyvalente pour l'instant;
- adjuge le remplacement du chauffe-eau du Centre sportif à l'entreprise Coutaz SA
- nomme Monsieur Eddy Bobillier en qualité de concierge de l'ancienne école d'Epinassey en remplacement de Monsieur Restelli;

### SOCIAL

*Le Conseil*

- procède à la visite d'un appartement, situé dans immeuble de la Grand-Rue, qui sera mis en vente prochainement par l'office des poursuites et décide de ne pas s'en porter acquéreur;

### ECONOMIE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Le Conseil*

- reçoit un représentant du bureau d'architecte Nunatak Sàrl pour présenter le projet de réaménagement de l'Avenue d'Agaune;
- mandate le bureau d'ingénieur G. Rey-Bellet SA pour la rénovation de la place du Glarier;



- dans le but de l'uniformiser, approuve le projet de signalisation industrielle proposé;
- conformément au règlement communal de la vieille ville, accorde une subvention de 10 % à trois propriétaires ayant procédé à la réfection des façades de leur bâtiment;
- accorde les autorisations de construire suivantes:
  - 8 maisons familiales
  - 3 bâtiments locatifs (Iles + Glarier)
  - 3 vérandas (jardin d'hiver)
  - 1 rénovation d'une maison d'habitation
  - 1 tambour d'entrée
  - 1 mur de clôture + 1 mur de soutènement



## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

- 1 porche d'entrée + ouverture d'une fenêtre
- 1 couvert à voiture + panneaux solaires
- 1 pergola + clôture
- 1 Réfection de façades
- 1 pose de panneaux photovoltaïques
- 1 pose de vélux
- 2 agrandissements et rénovations de dépôts
- 1 couverture de terrasse
- 5 cabanes de jardin + haies

- reçoit Monsieur Denis Richard pour l'entendre au sujet de l'application de son cahier des charges;
- prend note que les travaux de remplacement des collecteurs d'eaux usées du Glarier occasionneront un coût supplémentaire de Fr. 94'580.-;
- préavise favorablement le projet de modification du RCC concernant les émoluments et subsides en matière de construction;
- reçoit le directeur d'une société intéressée par les terrains de l'ancienne usine de ciment en vue d'y implanter une importante entreprise spécialisée dans un domaine de haute technologie.
- au vu du dossier présenté, le Conseil accepte de bloquer les terrains à l'intention de cette société jusqu'à la fin de l'année 2008 et l'autorise à organiser un concours d'architectes;
- suite à l'affaissement d'un bâtiment au Glarier, prend des dispositions urgentes en relation avec la sécurité publique et celle des habitants de l'immeuble;
- décide de solliciter les offres de deux bureaux d'ingénieurs pour le projet de réaménagement de l'Avenue d'Agaune;
- accepte le principe de modifier la zone à bâtir du plan d'aménagement détaillé des Illes;

### TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE

#### *Le Conseil*

- décide de consulter le responsable du triage forestier au sujet de l'état de santé des arbres qui ornent le parc de la Tuilerie, ceci suite à la tempête de foehn qui a cassé un arbre durant une nuit de décembre 2007;
- refuse de procéder à la rénovation d'anciens monuments du cimetière, ceux-ci relevant de la propriété privée;
- renonce, pour l'instant à engager un apprenti pour le service de la voirie;
- accepte qu'un ouvrier de la voirie effectue un CFC d'agent d'exploitation;
- adjuge la fourniture de matériel pour équiper le nouveau poste d'ouvrier communal ainsi que des produits phytosanitaires,
- adjuge les travaux de purge du rocher à l'entrée Nord de la localité et la pose de filets supplémentaires;
- mandate le bureau DC Sàrl de St-Maurice pour la mise en soumission et la surveillance des travaux d'entretien des routes prévus au budget 2008;
- engage Monsieur Dominique Monnay en qualité d'ouvrier auxiliaire au service de la voirie du mois d'avril à novembre 2008;
- acquiert une nouvelle camionnette de type Renault Maxity auprès du garage St-Maurice SA et renonce à l'acquisition d'un nouveau tracteur;
- adjuge les travaux de remplacement de 170 ml de barrière pour le terrain de sports du Scex à Metal Partner Sàrl;



## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

---

- accepte à mettre gratuitement à disposition de la fondation de Terre des Hommes le matériel nécessaire à l'organisation de la fête de la «Maison de Terre des Hommes» ;
- désigne Monsieur Julien Putallaz, responsable de l'aménagement du futur rond-point du Mauvoisin;
- adjuge les travaux de réfection du chemin du Glarier concerné par l'itinéraire de Swiss Mobile-Roller à l'entreprise Echenard SA;
- adjuge les travaux d'entretien des terrains de sports à l'entreprise Terrasprot SA;
- confie le mandat d'ingénieur concernant les travaux de protection contre les crues du Mauvoisin au bureau Moret & associés SA Martigny;
- approuve la création d'une zone de protection de la nature au Bois-Noir;
- accepte de louer la balayeuse 8 fois par année à la commune de Lavey-Morcles
- approuve le projet de giratoire du Mauvoisin qui sera soumis à l'enquête publique par le Service cantonal des routes sous réserve que les véhicules lourds puissent continuer d'emprunter le passage inférieur CFF;
- adjuge les travaux de modification du trottoir devant l'entrée de la Médiathèque à l'entreprise Echenard SA;
- mandate le bureau Silvaplus à Martigny pour réaliser la réfection du chemin de la Grotte-aux-Fées;
- adjuge le remplacement de drapeaux endommagés à notre fournisseur habituel;
- décide de commencer la réfection des routes communales par l'Avenue du Midi, la route Vers Pré et le chemin de la Charrière;
- adjuge les travaux de réfection de la peinture du passage Macognin de la Pierre à l'entreprise André Mottiez;

### TOURISME - MANIFESTATIONS

#### *Le Conseil*

- adjuge la fourniture de panneaux destinés à la signalisation touristique pédestre à la société Signal SA à Sion;
- répondant à la sollicitation de la Fondation du Château, décide:
  - de renouveler la subvention annuelle de Fr. 50'000.- pour 5 ans,
  - accepte que Monsieur Christian Schülé soit nommé au Conseil de Fondation,

### ENVIRONNEMENT - STEP

#### *le Conseil*

- se basant sur les pesages effectués et les justificatifs fournis, accepte de modifier la classification de plusieurs entreprises en ce qui concerne la taxe d'élimination des déchets;
- ordonne l'évacuation d'épaves de véhicules et la remise en état de plusieurs parcelles;
- rejette une demande d'exonération de la taxe d'élimination des déchets pour appartement non occupé;
- suite à un épandage de fumier sur un terrain situé en zone de protection des eaux, dénonce l'agriculteur concerné au Service cantonal de protection de l'environnement;



## EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER AU 18 JUIN 2008

### SERVICES INDUSTRIELS

*le Conseil*

- suite au rapport du bureau d'ingénieurs CERT concernant le traitement de l'eau au captage du Jorat, se prononce en faveur d'un traitement par un système de rayons ultra-violets dont l'installation est devisée à Fr. 95'000.-;
- adjuge les travaux de génie civil pour l'introduction électrique souterraine de l'Avenue de Vérolliez à l'entreprise Echenard SA;
- accepte un nouvel avenant concernant l'achat du courant électrique, celui-ci prévoit une augmentation 2,5 centimes pour l'année 2008, cette hausse sera reportée à raison de 2 centimes sur les consommateurs;

- refuse d'accorder un raccordement électrique pour un bâtiment construit en-dehors de la zone à bâtir à la Preyse;
- répondant au postulat déposé par 5 conseillers généraux visant à créer un chauffage commun à distance pour le nouveau plan de quartier de la Borette, sur préavis de la commission, décide de renoncer à cette alimentation commune;

St-Maurice, août 2008

#### MUNICIPALITE DE ST-MAURICE

**Le Président:**

G.-A. Barman

**Le Secrétaire:**

M. Puipe

## RÉSULTAT CONCOURS DÉCOUVERTE DES FONTAINES DE NOTRE CITÉ

- |         |                                   |
|---------|-----------------------------------|
| Photo 1 | Cure Saint-Sigismond              |
| Photo 2 | Jardin Paul Dirac (St-Sigismond)  |
| Photo 3 | Ruelle des petites fontaines      |
| Photo 4 | Jardin de la Tuilerie             |
| Photo 5 | Rue Saint-François                |
| Photo 6 | Avenue d'Agaune (devant l'Abbaye) |
| Photo 7 | Place Sainte-Marie sous le Bourg  |

Gagne 10 entrées à la piscine de Saint-Maurice  
Mlle Rappaz Sabine, av. du Midi 8  
(Prix à retirer à l'administration communale)



Depuis son changement d'affectation en 2005, le château de St-Maurice s'est déjà acquis une certaine notoriété sur le plan des expositions en Suisse romande.

Après le succès de MIX & REMIX et celui de Samivel l'an dernier, la ligne semble toute tracée puisque cet été c'est Derib et son père François de Ribaupierre qui ont l'honneur des cimaises du noble édifice et que l'année prochaine ce sera le tour d'André Paul, le célèbre dessinateur vaudois qui a animé la une de la Tribune du dimanche matin durant près de 50ans.

Le château attend donc les agaunois pour leur faire (re) découvrir sa métamorphose depuis la disparition du Musée militaire en 2004. En effet, les salles et les corridors ont reçu un système d'accrochage et d'éclairage contemporain qui met singulièrement en valeur les œuvres présentées.





# LE PETIT PAUVRE

LE 20 SEPTEMBRE 2008 À 20 H 30  
LES TRÉTEAUX DU MONDE PRÉSENTE

## LE PETIT PAUVRE, François d'Assise de Jacques Copeau sur la place du Parvis à St-Maurice

Ce projet se veut fédérateur. Il sera joué dans d'autres lieux en Valais ainsi que dans un cadre scolaire.

Un repas très frugal dans l'esprit de St-François, est compris dans le billet du spectacle et servi dans les restaurants de St-Maurice qui figurent sur le flyer.

Nous vous sollicitons étant donné que l'hébergement et les repas de la troupe se font chez l'habitant (12 artistes et 2 techniciens) pour créer rencontre et échange recherchés entre l'habitant et l'artiste. Pour les personnes qui accueillent, le théâtre sera gratuit.

Si vous êtes partant pour accueillir un artiste, veuillez appeler le 079 / 817.61.94 pour plus de précisions ou pour vous inscrire.

Nous vous remercions déjà du bon accueil que vous ferez.

Pour la commission culturelle de St-Maurice  
Françoise Jayet





### **Que faut-il savoir d'Agaune-Scrabble ?**

Fondé en février 2002, Agaune-Scrabble a très vite rencontré un bel engouement auprès de la population de St-Maurice et des environs.

Dès sa fondation notre club s'affilie à la Fédération Suisse de Scrabble (FSSc) qui compte aujourd'hui 31 clubs répartis dans toute la Suisse romande mais aussi dans les cantons de Zürich, du Tessin et de Berne. Le club est aussi membre de l'Association Valaisanne de Scrabble (AVSc) qui regroupe les 6 clubs du canton (Vouvry, Monthey, St-Maurice, Martigny, Sion et Sierre)

Ayant occupé successivement une salle de l'école primaire puis un local dans un local de l'imprimerie St-Augustin, Agaune-Scrabble s'est finalement installé, grâce au soutien de la Commune, au Cercle des Loisirs (Grand-Rue 42, à côté de la Police municipale) où ont lieu tous les entraînements hebdomadaires.



### **Qui sont les membres du Club ?**

Composé de 23 membres âgés de 11 à 73 ans, le club a créé en 2003 une section Jeunes qui accueille des jeunes âgés de 10 ans à 18 ans. Aujourd'hui, ils sont une petite équipe dynamique de 7 joueurs qui, nous l'espérons, grandira suite aux nombreuses séances d'initiations données aux élèves de l'Ecole primaire dans le cadre des journées sportives et culturelles ou simplement à la demande de certains enseignants, intéressés par un moyen pédagogique différent qui peut renforcer autant les maths que

le français (eh oui, il est primordial de savoir calculer pour gagner). Notre Club peut s'enorgueillir de compter dans sa jeune existence 2 titres de Champion suisse Cadets et plusieurs médaillés dans les Championnats suisses des Jeunes. Deux membres de notre section Jeunes se sont déjà qualifiés ou plusieurs Championnats du Mondes (à Neuchâtel, à Tours et à Québec) et ils se sont vus décerner le mérite sportif de leurs communes respectives: Cyrille Rey-Bellet à St-Maurice en 2005 et Loïc Cutullic à Lavey en 2008

### **Pourquoi jouer au Scrabble?**

Le Scrabble est intéressant à plus d'un titre. C'est à la fois un jeu divertissant et un sport cérébral qui font travailler mémoire, concentration, orthographe et stratégie.

De ce fait le Scrabble s'adresse aussi bien à des jeunes qu'à des moins jeunes ... Et inutile d'avoir fait des études universitaires pour s'y passionner: comme dans tous les autres sports ou loisirs, l'entraînement permet à tout un chacun de progresser à son rythme et de trouver du plaisir dans ce qui reste prioritairement un jeu.



### **Agaune-Scrabble: un club dynamique**

Sur le plan des compétitions, Agaune-Scrabble s'est tout de suite investi dans l'organisation de compétitions nationales. Ainsi, en 2003 déjà, notre club a organisé le Championnat suisse et Simultané mondial en blitz (parties rapides), puis en 2006, le Championnat suisse en Paires (parties se jouant à deux). Sur le plan cantonal, notre club a organisé le Championnat valaisan individuel 2008.

Durant la saison 2008-2009, plus précisément le 6 décembre 2008, aura lieu au Centre sportif le premier tournoi national individuel d'Agaune-Scrabble. Quelque 120 scrabbleurs de toutes la Suisses y sont attendus et ce sera l'occasion pour les curieux de découvrir , depuis les gradins, une compétition de Scrabble Duplicata (ou Scrabble de compétition), formule du jeu qui élimine tout facteur de hasard. (voir explication dans l'encadré).



*Jouer au Scrabble vous intéresse?*

*Vous souhaitez «prendre la température» de notre club?*

**Agaune-Scrabble vous ouvre ses portes  
durant tous les entraînements du mois de septembre.**

*Nous nous réjouissons de vous accueillir et de vous faire découvrir notre passion.*

<b>Horaire des entraînements</b>		
<b>Adultes</b>	<b>Mardi</b>	<b>14h00 - 16h00</b>
	<b>Mercredi</b>	<b>19h30 - 21h30</b>
<b>Jeunes</b>	<b>Jeudi</b>	<b>16h45 - 17h45</b>



Comité d'Agaune-Scrabble

Président : Michel REY-BELLET  
Responsable Jeunes : Patricia CUTULLIC  
Secrétaire : Jacques BOINET  
Caissière : Marilena DEKHIL

### **Besoin d'infos?**

*Michel Rey-Bellet, Salentin 8, 1890 St- Maurice, 024 485 31 60, micrey@sunrise.ch*



#### **Qu'est-ce que le Scrabble Duplicate ?**

Le Duplicate est une variante du jeu de Scrabble qui, contrairement au jeu en famille élimine totalement la part de hasard due aux tirages. Il garde cependant les mêmes règles quant aux mots admis et à la manière de compter les points.

Au début de la partie, chaque joueur a un jeu, les lettres étant rangées faces visibles. Un arbitre tire 7 lettres au hasard et les annonce à haute voix. Chaque joueur prend ces 7 lettres, puis dispose de 3 minutes pour trouver le mot qui rapporte le maximum de points et l'écrire sur un petit bulletin-réponse. A l'issue des 3 minutes, les billets sont ramassés et l'arbitre annonce le «top», c'est-à-dire le mot le plus cher possible, son nombre de points et sa position sur la grille. Tous les joueurs posent ce même mot sur leur jeu mais ne marquent, bien sûr, que le nombre de points correspondant à la solution qu'ils ont eux-mêmes trouvée. L'arbitre annonce ensuite le tirage suivant etc.

Ainsi, durant toute la partie, les joueurs jouent à chaque coup avec les mêmes lettres. Ce système permet de faire jouer simultanément un nombre illimité de joueurs.

**+ d'infos : [www.fssc.ch](http://www.fssc.ch)**



Voilà plus de 3 ans que Boule de Gomme accueille des enfants de Saint-Maurice et ses alentours, dans 3 structures, à savoir en crèche (18 mois à 6 ans), en UAPE (unité d'accueil pour écoliers de 6 à 12 ans) ainsi que sur la halte-garderie.

Pour ce faire, une quinzaine de personnes oeuvrent pour l'Association, mais avant tout pour la joie des petits et des plus grands, ainsi que celle des parents.

L'équipe éducative a connu quelques changements en ce début d'année. Dès la rentrée scolaire 2008, sous la direction de Monsieur Marc Overney, Mesdames Céline Dorsaz (éducatrice crèche & UAPE), Marie Rosset (éducatrice crèche), Zoé Rappaz (auxiliaire UAPE) et Gabrielle Querio (éducatrice en formation 1ère année - crèche) viendront compléter le team.

Ce ne sont pas moins de 120 familles qui bénéficient aujourd'hui de ce lieu d'accueil.

En 2007, le restaurant de La Dent-du-Midi a livré 5'331 repas pour les enfants et les éducatrices (6'337 comptant ceux des stagiaires et des bénévoles)

Pour rappel:

**Crèche:** 20 places pour enfants de 18 mois à la fin de la 2ème enfantine (6 ans). Ouverture du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 (déjeuner, dîner, goûter).

**UAPE:** 20 places pour écoliers de 6 à 12 ans (de la 1ère primaire à la 6ème primaire – avant et/ou après l'école – avec ou sans repas). Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h45, de 11h00 à 13h45 et de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 7h00 à 8h45 et de 11h00 à 18h30. Accueil également durant une grande partie des vacances scolaires, non-stop de 7h00 à 18h30.



Un contrat d'inscription et un règlement sont signés lors de la demande définitive d'inscription de l'enfant.

Halte-garderie: 10 places pour enfants de 2 à 6 ans (sans inscription).

Ouverture de 14h00 à 17h00 mardi, jeudi et vendredi, et de 08h30 à 11h30 le mercredi.

Tarifs: 5.- la 1ère heure, 4.-la 2ème et 3.- la 3ème heure.

Hors commune: 7.- la 1ère heure, 6.- la 2ème et 5.- la 3ème.

Tarifs crèche et UAPE selon revenu fiscal.

Un grand **MERCI à la Commune** qui, en plus de sa généreuse prise en charge financière annuelle, concède cette année à la rénovation de l'aménagement extérieur.

### VACANCES 2008 - 2009

St-Maurice	:	lundi 22 septembre 2008
Immaculée Conception	:	lundi 8 décembre 2008
Noël	:	du vendredi 19 décembre 2008 (au soir) Au lundi 5 janvier 2009 (matin)
St- Joseph	:	jeudi 19 mars 2009
Pâques	:	lundi 13 avril 2009
Ascension	:	du mercredi 20 mai 2009 (au soir) Au lundi 25 mai 2009 (matin)
Pentecôte	:	lundi 1er juin 2009
Fête-Dieu	:	jeudi 11 juin 2009
FERMETURE ANNUELLE 2009	:	<b>du vendredi 24 juillet 2009 (au soir) au lundi 17 août 2009 (matin)</b>

Nos coordonnées:

**Boule de Gomme** – Chemin de la Tuilerie 6 – 1890 Saint-Maurice  
Téléphone 024 486 66 67 – Fax 024 485 38 21 – e-mail: bouledegomme@bluewin.ch

Directeur Boule de Gomme: Marc Overney  
Présidente Association : Laëtitia Solfrini  
Secrétaire-comptable: Claudette Michellod



*Photos: Séverine Rouiller – Clin d'Oeil*

## **Repas de midi gratuits** **(du lundi au vendredi)**

Vous êtes étudiant(e), apprenti(e), retraité(e), ou toute autre personne désirant **bénéficier de la gratuité des repas** et partager son temps de midi en compagnie d'enfants (durée: 11h45 à 13h30 env.)

La crèche «Boule de Gomme» offre un moment de partage et de convivialité autour d'un repas équilibré.

En contre partie, vous êtes amené(e) à faire la vaisselle de la garderie. Notre cuisine est équipée d'une lave-vaisselle professionnel.

Ça vous tente:  
contactez Boule de Gomme  
M. Marc Overney, directeur  
Tél. 024 486 22 67



### Une société forte

Le Noble Jeu de Cible (NJC) a un effectif de plus de 120 membres. 80 licenciés sont répartis entre les différentes disciplines pratiquées. A savoir la distance de 300m pour la carabine et le fusil d'assaut, le 50m pour la carabine au petit calibre et le pistolet de sport, le 25m au pistolet et le 10m (air comprimé) tant au fusil qu'au pistolet.

### Une société formatrice

L'école de tir instruit des jeunes jusqu'à 20 ans au fusil et au pistolet. Les moniteurs reconnus Jeunesse + Sport dispensent une formation complète et de qualité. Le programme Jeunes tireurs à 300m (env. 10 jeunes) complète la panoplie des cours.

### Une société compétitive

Le NJC est présent dans toutes les disciplines du Championnat suisse de groupes. En 2008 une très belle 2e place à la Finale cantonale a été obtenue par le NJC en Cat. A. (carabine 300m). Lieu de cette compétition le stand régional de Châble-Croix (Muraz). Par ailleurs l'équipe qualifiée à la Finale cantonale à 50m au petit calibre a décroché la 1re place. Finale qui a eu lieu le 15 juin dans le nouveau stand de Viège.

Objectifs prochains:

- être sur le podium au Championnat suisse de sections cet automne.
- conserver au minimum la 5e place en 1re catégorie obtenue à Frauenfeld en 2005 lors du prochain Tir fédéral à Aarau en 2010,
- organiser avec succès en 2010, conjointement avec la Société de tir Dents-du-Midi de Vérossaz, le Tir de la Fédération du Bas-Valais.



Membres du NJC à l'Assemblée générale de la société le 1er mars 2008  
Photo: S. Rouiller – Clin d'œil.

### Une société jeune de 325 ans

Dans le cadre du 325e anniversaire du NJC plusieurs événements ont été organisés:

- l'Assemblée cantonale de la Fédération sportive valaisanne de tir (FSVT) à la salle du Martoret
- le 2e tour du Championnat suisse de groupes au fusil à 300m et au pistolet 50m
- le tir d'ouverture et de propagande du tir en campagne à la demande du comité cantonal
- les festivités marquant la Fête nationale (31 juillet et 1er août)
- le tir de l'Amicale des vétérans du Bas-Valais (10 août).

### Une société moderne et ambitieuse

L'administration du NJC demande beaucoup d'énergie. Le Président en place abat un travail énorme. Les membres du comité, les moniteurs, les bénévoles font leur part du travail. Le renforcement de l'informatique permettrait de soulager certaines tâches. D'entente avec l'armée, propriétaire des lieux, le comité examine la possibilité de faire l'achat de cibles électroniques tant à 50m qu'à 10m. Les solutions sont coûteuses, nous ferons sûrement le pas pour autant que l'Assemblée générale donne son aval.





## **Un petit coup de Pub pour vous donner l'envie de vous joindre à nous pour quelques sorties hivernales**

Le ski club s'est muté voilà plus d'un an en «Sports De Neige», sous l'égide de la société de gym, faute de membres au comité. Nous avons vécu 1 saison et demie sous ce nouveau profil et cela se passe très bien.

Nous vous offrons:

- 3 à 4 sorties de qualité,
- un week-end en altitude,
- des sorties last minute,
- des sorties à peaux de phoque, raquettes, luge,
- une course de coupe du monde FIS,

et surtout, surtout, nous vous offrons l'assurance de rencontrer des Agaunois (voire d'autres, même de plus loin) qui ont envie de partager une journée d'amitié, de joie, de glisse et de rigolade.

Comme on dit, plus on est de fous plus on rit! **REJOIGNEZ-NOUS!**

Si vous êtes indécis, quelques clichés pour vous donner une idée de l'ambiance des sorties ou une petite visite sur l'Internet <http://picasaweb.google.com/agaune>



Si vous êtes intéressés, contactez Bénédicte ou Claude-Yvan Marcoz au  
024 485 38 42 ou aussi [cy.marcoz@mecadesign.ch](mailto:cy.marcoz@mecadesign.ch)!

Si vous restez de plomb, regardez à nouveau les photos ou celles sur l'Internet!

Vous êtes convaincu? Super! Y a pas eu beaucoup à faire...

*Claude-Yvan Marcoz, président SDN*



Tel est le titre du film-vidéo réalisé sur mandat de l'**Association Saint-Maurice d'Agaune** par MM. Serge SCHMIDT et Gérard BRUCHEZ, respectivement journaliste et cameraman (retraités) de la TSR.

Un film émouvant de quelque 60' sur ce que fut la vie quotidienne à St-Maurice dans les années 1920 à 1960 au travers de témoignages, de prises de vue actuelles et d'images d'archives.

Si vous souhaitez acquérir ce DVD, n'hésitez pas à passer commande au moyen du bulletin de souscription ci-dessous. Il vous sera livré durant l'automne 2008 et son coût est fixé à Fr. 15.– l'unité + frais d'envoi pour les membres de l'Association (un seul exemplaire par membre cotisant) et à Fr. 25.– + frais d'envoi pour les non-membres.

Merci d'avance de votre intérêt. Avec nos meilleures salutations

Association Saint-Maurice d'Agaune:

J.-P. Duroux, pdt    B. Torrenté, secr.



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**NOM:** .....

**PRÉNOM:** .....

**ADRESSE COMPLÈTE:** .....

commande le DVD «**Nouvelles du temps passé - St-Maurice au XX<sup>e</sup> siècle**»  
à raison de:

1 exemplaire au prix de Fr. 15.– l'unité + frais d'envoi (un seul par membre cotisant)

.... exemplaires au prix de Fr. 25.– l'unité + frais d'envoi

....., le

Signature:.....

**A renvoyer à: Association Saint-Maurice d'Agaune, cp 104, 1890 St-Maurice**